



NOTIFICATION DE DÉCISION

N°2500-20120529-58159

PEDRON ETS
RTE DE DIJON
B.P. 10
21110 THOREY EN PLAINE

COMMISSION D'EXAMEN
du : 29/05/2012

NOTIFICATION
du : 18/06/2012

SIREN : 017 250 143

DÉCISION	QUALIFICATION	VALIDITÉ
ATTRIBUTION	5312 Installations thermiques (Technicité confirmée) Installation domestique au gaz	Mention 28/05/2016
RETRAIT	5311 Installations thermiques (Technicité courante) Installation domestique au gaz	Mention

MOTIVATION

Après examen du dossier, la Commission attribue la qualification 5312 à titre quadriennal et retire la qualification 5311.

La Commission attire l'attention de l'entreprise sur l'obligation de se conformer aux dispositions du Règlement Général, dont certaines sont rappelées au verso de cette notification.

Conseil : La fourniture de photographies dans vos dossiers est une pièce majeure pour permettre aux membres de commission d'évaluer vos compétences techniques et de statuer sur l'attribution ou la reconduction de la qualification. Pour certaines qualifications, les photographies demeurent un élément constitutionnel du dossier OBLIGATOIRE (article 4.2.4. du référentiel Qualibat). C'est la raison pour laquelle, nous vous conseillons de prendre régulièrement des prises de vue de vos chantiers afin de vous constituer une banque d'images qui vous permettront d'illustrer vos dossiers

**Pour le Président de la Commission d'Examen M. Christian de CREPY,
le Délégué Régional M. Bertrand ARQUE**

*Cette notification ne constitue pas un certificat, elle n'a pour objet que d'informer votre entreprise sur les décisions de la commission;
Vous trouverez au verso, le rappel de certaines des dispositions du Règlement général.*